

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMITE SYNDICAL**  
**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**

**Séance du mercredi 09 avril 2025**  
Délibération n°2025-04-04

<b>Nombre de délégués :</b> En exercice : 16 Délégués présents : 12 Suppléants (avec voix) : 1 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 1 Titulaires excusés : 3 Titulaires absents : 1 <b>Votes exprimés : 14</b>	<b>L'an deux mille vingt-cinq,</b> <b>Le neuf avril, à dix-neuf heure trente,</b> Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des associations de la Mairie de Vanzy, à Vanzy, sous la présidence de Monsieur <b>Jean-Yves MÂCHARD</b> <b>Date de convocation et d'affichage : 28 mars 2025</b>
<b>DELEGUES PRESENTS :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Rémi PONCET, Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD <b>Délégués suppléants :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avec voix : Monsieur Lionel PRICAZ</li><li>▪ Sans voix car titulaires présents :</li></ul> <b>DELEGUES EXCUSES :</b> Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Jean PALLUD (pouvoir à Mme CECCON) <b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur Michel PASSETEMPS	

**OBJET : PROGRAMMATION D'ACTIVITE 2025 DU SYNDICAT DE RIVIERES**

VU la délibération n°2024-02-02 du 28 février 2024 portant sur la mise en place de la nomenclature et comptable M57 : application et fongibilité des crédits ;  
VU la délibération n°2025-01-01 du 29 janvier 2025 portant sur l'intention de contractualiser avec l'agence de l'eau un nouveau contrat Eau et Climat pour 2026-2028 ;  
VU la délibération n°2025-03-01 du 05 mars 2025 qui atteste de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire en Préfecture ;

**CONSIDERANT** les réalisations et les restes à réaliser de l'exercice 2024 ;  
**CONSIDERANT** l'engagement et le portage du Syr'Ussets dans la réalisation des actions sous sa maîtrise d'ouvrage et inscrites dans le Contrat de Milieux les Ussets 2022-2024 ;  
**CONSIDERANT** qu'il s'agit de la dernière année pour clore comptablement et réceptionner les bilans du CTENS Plateau des Bornes ;  
**CONSIDERANT** que le Syr'Ussets est engagé, via une délégation de maîtrise d'ouvrage de la GEMAPI pour le compte de la Communauté de Communes Ussets et Rhône et qu'il agit sous mandat, à réaliser des opérations sur les affluents du Rhône ;  
**CONSIDERANT** que le Syr'Ussets est engagé dans le PAEC Salève Vuache Ussets 2022-2024 et que celui-ci sera renouvelé courant 2025 ;  
**CONSIDERANT** que le Syr'Ussets est engagé via une convention de prestation de service avec l'AFUL du clos du Chêne pour la mise en œuvre de mesures compensatoires de zones humides, et qu'à ce titre, le Syr'Ussets agit en tant que prestataire ;

Le Président précise que l'activité liée à la GEMAPI s'exerce :

- 1/ En propre par le syndicat, sous maîtrise d'ouvrage directe,
- 2/ En agissant sous mandat. Dans ce cas, les actions sont imputées aux comptes 458-1 et 458-2,
- 3/ En agissant pour le compte de tiers. Dans ce cas, les actions sont imputées aux comptes 454-1 et 454-2.

1-Activité sous maîtrise d'ouvrage directe du Syndicat

Synthèse de l'activité 2025, par sections et par programmes, en dépenses et en recettes :

Le Président précise que l'activité 2025 est majoritairement exercée via un contrat avec l'agence de l'eau : fin du contrat de Milieux 2022-2024 et futur contrat Eau et Climat 2026-2028, comme cela a été exprimé lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire. L'année 2025 est l'année de transition entre ces deux contrats, mais sans année blanche puisqu'il est possible de déposer des demandes d'aides auprès de l'agence (et du département également).

Le Syr'Usse, pour son compte, mènera quelques jours au profit du CTENS Plateau des Bornes.

Le Syr'Usse est également concerné, à la marge, par le PAEC Salève Vuache Usse et les affluents du Rhône.

Montants projets et subventions allouées, selon les programmes et les thématiques	DEPENSES		RECETTES			Somme de RAC SYR'USSES (€)
	Somme de Coût Projet Prévi (€) TTC	Somme de Montant subvention dépenses éligibles -AERMC	Somme de Montant subvention dépenses éligibles - CD74	Somme de Montant subvention dépenses éligibles AUTRES	Somme de dépenses	
⊖fonctionnement	311 329,77	144 115,96	1 665,04	4 956,00	160 592,77	
⊖Affluents du Rhône	0,00	0,00	0,00	2 100,00	-2 100,00	
Gestion des ripisylves	0,00	0,00	0,00	1 050,00	-1 050,00	
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	0,00	0,00	0,00	1 050,00	-1 050,00	
⊖Contrat Agence	307 479,32	144 115,96	1 665,04		161 698,32	
Amélioration qualité des eaux	36 705,52	18 352,76	0,00		18 352,76	
Communication et sensibilisation	26 010,00	18 207,00	0,00		7 803,00	
Etudes générales	30 000,00	9 000,00	0,00		21 000,00	
Gestion des ripisylves	45 504,00	13 651,20	0,00		31 852,80	
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	77 410,00	38 705,00	928,00		37 777,00	
Préservation ressource en eau	71 000,00	46 200,00	0,00		24 800,00	
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	1 325,00	0,00	0,00		1 325,00	
Zones humides	19 524,80	0,00	737,04		18 787,76	
⊖CTENS	1 600,00	0,00	0,00	840,00	1 600,00	
Zones humides	1 600,00	0,00	0,00		1 600,00	
⊖Gestion Mesures Compensatoires	0,00	0,00	0,00	840,00	-840,00	
Zones humides	0,00	0,00	0,00	840,00	-840,00	
⊖PAEC	2 250,45	0,00	0,00	2 016,00	234,45	
Accompagnement MAEC	2 250,45	0,00	0,00	2 016,00	234,45	
⊖investissement	1 193 584,94	344 499,70	272 098,87	20 140,00	556 846,37	
⊖Contrat Agence	1 193 584,94	344 499,70	272 098,87	20 140,00	556 846,37	
Lutte contre les inondations	478 157,54	0,00	133 567,83		344 589,70	
Préservation ressource en eau	45 300,00	26 425,00	3 775,00		15 100,00	
Restauration de la continuité écologique	4 959,00	0,00	0,00		4 959,00	
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	243 346,40	107 099,70	63 462,04		72 784,66	
Stratégie foncière	23 872,00	11 580,00	4 848,00	20 140,00	-12 696,00	
Zones humides	397 950,00	199 395,00	66 446,00		132 109,00	
⊖CTENS	0,00	0,00	0,00		0,00	
Zones humides	0,00	0,00	0,00		0,00	
<b>Total général</b>	<b>1 504 914,71</b>	<b>488 615,66</b>	<b>273 763,91</b>	<b>25 096,00</b>	<b>717 439,14</b>	

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Notons que pour cette année, des restes à réaliser sont comptabilisés en section de fonctionnement et concernent :

- 950 ,66€ de travaux sur zones humides, comptabilisés au compte 673 (ajustement comptable avec un compte 13),
- 36 039,27€ en lien avec le CTENS (ajustement comptable)

Ces restes à réaliser sont intégrées dans le résultat cumulé au 31/12/2024.

**Le prévisionnel d'actions nouvelles en dépenses de fonctionnement est de 311 329,77 € pour un prévisionnel de recettes de 145 781 € de recettes affectées aux actions et projets et 4 956€ de prestations de service pour la réalisation d'actions au profit de tiers (recettes sur dépense de personnel), soit un total de 150 287 €.**

Programme Affluents du Rhône :

Le Syr'Usse recevra de la part de la CCUR, au titre de la mise en œuvre des actions liées aux Affluents du Rhône côté Haute-Savoie, 2 100€ qui correspondent au temps agent du technicien du Syr'Usse. Les actions prévues en 2025 concernent l'état des lieux des boisements de berges et la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Contrats avec l'agence de l'eau :

Il est prévu 307 479,32€ de dépenses, pour 144 115,96 € de recettes espérées par l'agence de l'eau et 1 665,04€ de recettes du département, soit un total de 145 781€ de recettes directement affectées aux opérations et projet. Les actions inscrites à la section de fonctionnement, au contrat avec l'agence de l'eau, sont subventionnées à environ 48%. Cela s'explique par la diminution des aides par le département de la Haute-Savoie.

Pour les actions relatives à l'amélioration de qualité des eaux, il est prévu de poursuivre les campagnes de suivi de la qualité des eaux, pour un montant de 36 705,52€. L'année 2025 est dans la continuité

de l'année précédente. Un bilan des deux années est attendu. Seule l'agence de l'eau soutient cette action, à hauteur de 50%.

Pour la communication et la sensibilisation, 26 010 € sont estimés pour mener à bien la communication institutionnelle, la promotion de nos événements et la réalisation d'animations par des structures partenaires. L'opération d'aide à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie prévoit des animations « économies d'eau au jardin » avec des associations partenaires. Seule l'agence soutient ces actions à hauteur de 70%.

Une étude générale est nécessaire cette année. Il s'agit du renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général, pour un montant prévisionnel de 30 000€. Il est attendu une subvention à hauteur de 30% par l'agence de l'eau uniquement.

Pour l'entretien des boisements de berges, il est envisagé 45 504€ de dépenses, subventionnées à hauteur de 30% par l'agence (13 651 €).

Pour la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, il est envisagé 77 410€ de dépenses, subventionnées à hauteur de 50% par l'agence (38 705 €) et d'un reliquat de subvention de la part du département de 928€. Cette année, il a été fait le choix d'inclure les espèces invasives des zones humides afin de bénéficier de ce taux de subvention attractif, pour un montant (relatif à la lutte contre les invasives en zones humides) de 22 910€. Le reste des dépenses concerne la lutte au bord des cours d'eau (45 500€) et 9 000€ de formation à destination des professionnels des végétaux et paysage (paysagistes, espaces verts, pépiniéristes, etc.).

Pour les actions relevant de la préservation de la ressource en eau et intégrées dans le PGRE et le futur PTGE, il est prévu un montant prévisionnel d'actions de 71 000€. Cela concerne plusieurs études directement affectées au PTGE, estimées à 66 000€ et subventionnées à 70% par l'agence. Et, 5 000€ pour une aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie, pour les particuliers habitant le bassin versant des Usses. S'agissant d'une aide affectée à un particulier, aucune subvention publique n'est possible. Cette action est supportée par les fonds propres du syndicat.

Une régularisation de subvention au compte 673 est provisionnée pour 1 325€ de dépenses et relative au projet de restauration des Petites Usses.

Enfin, l'entretien des zones humides, il est estimé à 19 524,80 € de dépenses, pour 737,04€ de recettes de la part du département (reliquat d'une subvention). A l'avenir, ces projets seront inéligibles pour les deux financeurs. Une grande partie des interventions en zones humides concernent les zones humides localisées sur le Plateau des Bornes, à l'amont du bassin versant. Elles ont bénéficié de restauration, via le contrat de territoire des espaces naturels sensibles du département, alors avantageux en termes d'aides publiques.

#### CTENS Plateau des Bornes :

Le Contrat de Territoire du Plateau des Bornes s'est arrêté au 31/12/2024 et l'année 2025 est consacrée aux derniers bilans et clôtures. En tant que maître d'ouvrage, 1 600 € de dépenses sont prévues, sans recette affectée, et qui correspondent au nombre de jours dédiés au projet et supportés directement par le syndicat.

#### Mesure compensatoire de la zone humide de la Lachair, sur La Balme de Sillingy :

Depuis plusieurs années, le syndicat a signé une convention avec un pétitionnaire dans le cadre d'une compensation de zones humides. Pour 2025, le syndicat réalisera 2,5 jours de prestation de services, à raison de 42€/h, soit 840€ pour des journées de travail de 8h.

#### Renouvellement du PAEC Salève Vuache Usses :

Depuis 2022, le syndicat est partenaire avec le Syndicat Mixte du Salève et le Syndicat Intercommunal du Vuache pour l'animation et la mise en œuvre du Plan Agro-Environnemental et Climatique pour les massifs du Salève et du Vuache et le périmètre amont du site Natura 2000 les Usses. Une convention de coopération et de prestation permettra de définir les rôles des 3 partenaires et le financement du projet, en tenant compte du reste à charge déduction faite des subventions publiques. Le SMS est le pilote et coordinateur de ce projet. Ainsi, chaque syndicat devra s'acquitter d'une quote-part, dont celle du Syr'Usses a été estimée à 2 250,45€. En ce qui concerne la mise en œuvre du PAEC, 3 agriculteurs sont engagés et bénéficient de mesures agro-environnementales et climatiques. Il est estimé 6j de travail, en prestation de services pour accompagner ces agriculteurs, à raison de 42€/h, soit 2 016€ pour des journées de travail de 8h. Le Syr'Usses facturera au pilote du PAEC ce montant, à savoir au SMS.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

**Le prévisionnel d'actions en dépenses d'investissement est de 1 193 584,94 € pour un prévisionnel de recettes de 636 738,57 €, soit 53%.**

Les actions de 2025 comprennent :

- Les restes à réaliser ;
- Les actions nouvelles au titre de l'année, et inscrites aux contrats avec l'agence de l'eau.

#### Restes à réaliser 2024 :

Il est prévu 154 972,55 € des restes à réaliser en dépenses. Cela concerne :

- Le solde de l'étude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique sur le Fornant,
- Des travaux de restauration en zones humides qui n'ont pas pu être réalisés en 2024 en raison des conditions météorologiques,
- Des règlements pour l'achat de parcelles, notamment celles sur Groisy à l'étang de Mercanton,
- Le solde de la maîtrise d'œuvre sur l'aménagement du Castran,
- La clôture du CTENS, au compte 45, pour un montant total de 67 913,95€.

#### Actions nouvelles aux contrats avec l'agence de l'eau :

Pour la lutte contre les inondations, le montant prévisionnel des dépenses est de 478 157,54€, pour 133 567,83€ de recettes uniquement pour le département (action inéligible à l'agence de l'eau). Cela concerne uniquement la pose du piège à embâcles sur le ruisseau du Castran à Frangy. L'animation foncière est en cours ainsi que la maîtrise d'œuvre, ce qui permettra d'affiner l'enveloppe travaux prévue à la hausse au budget primitif. Une déclaration d'utilité publique n'est pas exclue et donc prévue au budget. Cette action est concomitante au curage du pont qui sera effectué par la commune de Frangy.

Pour les actions relevant de la préservation de la ressource en eau et intégrées dans le PGRE et le futur PTGE, il est prévu un montant prévisionnel d'actions de 45 300€, subventionné à 80% par l'agence de l'eau (26 425€) et le département (3 775€). Il est prévu l'acquisition et la mise en place d'une station hydrométrique, avec courbe de tarage, sonde de température et une échelle limnimétrique, sur le ruisseau de la Fontanilles. Cette installation est incluse dans une opération plus large de suivi de la ressource dans le cadre de la suppression des STEP par la Communauté de Communes du Genevois sur ce secteur.

Au titre de la continuité écologique, le montant de 4 959€ s'explique comme étant un reste à charge de l'étude sur le Fornant réalisé en 2024, imputé au compte 204 subventions d'équipements versées.

Pour le volet de la restauration hydromorphologique des cours d'eau, il faut distinguer en dépenses :

- 3 écritures d'ordre au compte 1313, d'un montant de 4 500 €, relatives à la réaffectation d'acomptes de subventions du CD74 sur propriétés privées pour 3 poses d'abreuvoirs ;
- Les restes à charge, au compte 204, sur travaux réalisés en 2024 et pour ceux de 2025, sur propriétés privées pour la pose d'abreuvoir, d'un montant de 9 197€ ;
- Le projet de restauration de la plaine de Bonlieu, dans sa phase préalable aux travaux, d'un montant total de 128 341 €. Ce montant de dépenses comprend de levés topographiques et géotechniques, une maîtrise d'œuvre complète, des expertises environnementales, etc.
- Le projet de restauration hydraulique des Petites Ussets, aux Grandes Vignes, dans sa phase préalable aux travaux, d'un montant total de 101 308,40€. Ce montant de dépenses comprend la maîtrise foncière, la maîtrise d'œuvre complète et les premiers levés géotechniques et une opération réelle de régularisation de subvention, au compte 1323, d'un montant de 15 450€, au titre de la restauration écologique des Petites Ussets.

Il est attendu 107 099,70€ de subvention de la part de l'agence de l'eau et 63 462,04€ de la part du département, soit un taux d'aide de 70%.

Pour la stratégie foncière, il est prévu 23 872€ de dépenses, pour 11 580€ de recettes de la part de l'agence de l'eau, 4 848€ de la part du département, et 20 140€ de déconsignation des sommes suite à l'expropriation de la SARL LA SABLIERE. Le jugement a été favorable au syndicat. Le montant des dépenses s'explique en grande partie par les honoraires d'avocat, de commissaire au gouvernement, suite à l'expropriation menée sur la Plaine de Bonlieu, et qu'il faut poursuivre. En complément, 5 200€ sont provisionnés pour la stratégie foncière relative aux zones humides s'il adviendrait des achats à l'opportunité.

Enfin, il est prévu 397 950 € de projets de restauration de zones humides, subventionné à hauteur de 80% par l'agence de l'eau et le département. La restauration de l'étang de Mercanton à Groisy concentre 377 760€ de dépenses. En effet, suite à l'acquisition par le syndicat du marais, la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des travaux a été provisionné au budget (dossiers réglementaires, levées, fouilles, retrait du remblai, restauration hydraulique et de la végétation).

Le détail de l'activité liée à la GEMAPI et aux programmes, est présenté en annexes.

2/ Opération sous mandat, imputées aux comptes 458-1 et 458-2

Pour rappel, il s'agit d'opérations d'investissement et de fonctionnement effectuées pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage dans le cadre d'une délégation (le plus souvent via des conventions de partenariat). Les opérations doivent être à l'équilibre en dépenses et en recettes. Le Syr'Usses peut être maître d'ouvrage par ailleurs, c'est le cas pour le CTENS, avec un retraitement et un équilibrage en compte 6.

L'année 2025 est consacrée à la clôture et comprend exclusivement des charges de personnel de 2025, et des reprises affectées à l'année dernière. Toutes les actions ont été closes et des restes à réaliser ont été pris en compte par ailleurs. Ainsi, il est prévu 7 000€ de projet de cette année, à l'équilibre avec 7 000€ de recettes qui seront appelées auprès des maîtres d'ouvrage du CTENS.

Pour conclure, toute l'opération CTENS est à 0, en tenant compte des RAR et donc des cumulés depuis le début du projet.

Affluents du Rhône :

L'année 2025 est consacrée à la mise en œuvre d'actions relevant de diagnostics des cours d'eau sur les boisements de berges et les espèces exotiques envahissantes. Le projet est reporté de 2024, avec 15 720€ en dépenses et 15 720€ de recettes. Néanmoins, des évolutions sont à prévoir car ce projet sera réalisé en interne par un stagiaire du Syr'Usses et non un prestataire extérieur. Il est donc attendu une mise à jour, à la base de ce montant initial, à communiquer à la CCUR.

3/ Opérations effectuées d'office pour compte de tiers, imputées aux comptes 454-1 et 454-2

Pour rappel, il s'agit d'opérations d'investissement effectuées sur des propriétés privées, inscrites aux comptes 454-1 et 454-2. Les opérations doivent être à l'équilibre en dépenses et en recettes, à la clôture de l'opération. Le reste à charge, déduction faite des subventions, est inscrit en compte 204 « Subvention d'équipement versées » via une opération d'ordre, à la clôture de l'opération.

Un abreuvoir est prévu sur une propriété privée, d'un montant de 9 519€ TTC, subventionné à hauteur de 80% sur le montant HT. Le reste à charge incombant au syndicat de 3 173€ est inscrit au compte 204.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la programmation de l'activité 2025 du Syndicat de Rivières ;

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Départemental de la Haute Savoie, ainsi que tous autres partenaires dont ces projets pourraient être éligibles ;

**AUTORISE** le Président à signer tout document administratif, juridique, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Jean-Yves MACHARD**



Le secrétaire de séance,  
**Rémi PONCET**

Annexes : Présentation des opérations et des programmes pour l'année 2025 :

	Somme de Coût Projet Prévi (€) TTC
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Accompagnement MAEC</b>	
NATURA - PAEC	2 250,45
Prestations suivis des 3 agriculteurs (Aude)	0,00
Remboursement du RAC	2 250,45
<b>Total Accompagnement MAEC</b>	<b>2 250,45</b>
<b>Amélioration qualité des eaux</b>	
QL1	36 705,52
Suivi annuel de la qualité 2024 - engagements prix en 2024 mais service fait non constaté en 2025	7 355,52
Suivi annuel de la qualité 2025	29 350,00
<b>Total Amélioration qualité des eaux</b>	<b>36 705,52</b>
<b>Communication et sensibilisation</b>	
<b>SE1</b>	
Affichage spécifique, panneaux, roll-up	500,00
Conception graphique, diffusion réseau sociaux, déploiement stratégie de com', etc	5 000,00
Impression rapport d'activité 2025	700,00
Impressions : Papyr'Usses, guides, bilan mandat, dépliants, cartes postales, Min'Usses, cartes de vœux, cartes de	
visite	2 500,00
Objets promotionnels et publicitaires	1 500,00
Participation au Forum des CT : inscription et location mobilier	600,00
Vêtements techniques pour le personnel (vêtement de représentation)	2 000,00
<b>SE2</b>	<b>7 010,00</b>
Animation nature grand public : halloween en zone humide + 2 anim' sur le plateau des bornes	3 410,00



Animations nature grand public pour économie d'eau (en lien avec RE14)	3 600,00
<b>SE3</b>	<b>6 200,00</b>
Animation dans le cadre des Classes d'eau	5 000,00
CMJ journal Min'Usses	1 200,00
<b>Total Communication et sensibilisation</b>	<b>26 010,00</b>
<b>Etudes générales</b>	
MA3	30 000,00
Dossier de déclaration ou d'autorisation environnementale de DIG incluant étude environnementale	30 000,00
<b>Total Etudes générales</b>	<b>30 000,00</b>
<b>Gestion des ripisylves</b>	
AR1	0,00
Suivi et pilotage de l'action	0,00
MA22	45 504,00
Envoi courriers propriétaires car plus de DIG	504,00
Gestion des boisements 2025	35 000,00
Interventions d'urgence dans le cadre de la GEMAPI et hors DIG	10 000,00
<b>Total Gestion des ripisylves</b>	<b>45 504,00</b>
<b>Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</b>	
<b>MA15/MA24</b>	<b>4 640,00</b>
Gestion des invasives	4 640,00
<b>MA24</b>	<b>54 500,00</b>
2 journées identiques (amont et aval) = 2 dates ET redéfinir la formule pour les professionnels du paysage, pépiniéristes, espaces verts	9 000,00
Travaux d'entretien, Arrachage, fauchage	45 500,00
<b>ZH CHENET/MA24</b>	<b>6 960,00</b>
Gestion des invasives	6 960,00
<b>ZH CROIX/MA24</b>	<b>4 930,00</b>

Gestion des invasives	4 930,00
<b>ZH GONIN/MA24</b>	<b>6 380,00</b>
Gestion des invasives	6 380,00
<b>Total Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</b>	<b>77 410,00</b>
<b>Préservation ressource en eau</b>	
<b>PTGE</b>	<b>66 000,00</b>
AMO PTGE	6 000,00
Etude pour les besoins agricoles pour le PTGE	12 000,00
Prestation soutien élaboration PTGE volet scénario et solutions	48 000,00
<b>RE14</b>	<b>5 000,00</b>
Aide à l'achat de récupérateur d'eau	5 000,00
<b>Total Préservation ressource en eau</b>	<b>71 000,00</b>
<b>Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	
MA9	1 325,00
CONT3 Petites Usses	
Pont Crematorium ROE 55953	
Ouvrage n°582	1 325,00
<b>Total Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	<b>1 325,00</b>
<b>Zones humides</b>	
CTENS	1 600,00
Part du Syr'Usses de l'axe 1 - animation en 2025	1 600,00
MA14-CAILLE	975,00
Suivi hydraulique	975,00
MA15	5 725,20
Broyage avec exportation	5 725,20
MC LACHAIR	0,00
Suivi Mesures compensatoires	0,00





ZH ARVE	1 680,00
Broyage avec exportation	1 680,00
ZH BIOLLAY	2 445,00
Bucheronnage et broyage sans exportation	820,00
Suivi RhoMeo Flore	1 625,00
ZH CROIX	3 800,00
Broyage avec exportation	3 800,00
ZH GONIN	4 899,60
Broyage avec exportation	4 899,60
<b>Total Zones humides</b>	<b>21 124,80</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>311 329,77</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>MA8</b>	<b>478 157,54</b>
Achat parcelle ind. Léger - 220m <sup>2</sup>	44,00
Authentification des conventions de travaux et de servitude pour 6 comptes de propriété	7 000,00
Dossier de DUP	7 200,00
Dossier de DUP - enquête parcellaire	7 000,00
Dossier DIG	3 000,00
Etude Succession Indivisaires Léger	2 160,00
Partie Amont - Moe complète, levé topo et dossiers réglementaire	0,00
Publication marché de travaux	1 000,00
Recherche propriétaires + actes Publicité foncière	150,00
Travaux prévisionnel pièges à embâcles + protection berges	450 603,54
<b>Total Lutte contre les inondations</b>	<b>478 157,54</b>
<b>Préservation ressource en eau</b>	
PTGE	45 300,00

Acquisition et mise en place d'une station hydro avec échelle limnimétrique, courbe de tarage et sonde de température	43 200,00
AMO Station hydro Fontanilles	2 100,00
<b>Total Préservation ressource en eau</b>	<b>45 300,00</b>
<b>Restauration de la continuité écologique</b>	
MA13	4 959,00
Reste à charge sur travaux réalisés en 2024_Etude faisabilité et aménagement du Fornant	4 959,00
<b>Total Restauration de la continuité écologique</b>	<b>4 959,00</b>
<b>Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	
<b>MA21</b>	<b>13 697,00</b>
<i>Ecrt ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - MARMOUX</i>	<i>751,79</i>
<i>Ecrt ordre _ Réaffectation acompte subvention CD74 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - VERON</i>	<i>3 115,93</i>
<i>Ecrt ordre _ Réaffectation acompte subvention CD74 sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - DUPARC</i>	<i>632,28</i>
<i>Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - DUPARC</i>	<i>846,40</i>
<i>Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - MARMOUX</i>	<i>1 006,40</i>
<i>Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - VERON</i>	<i>4 171,20</i>
<i>Reste à charge sur travaux réalisés sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - ruisseau Vengeur</i>	<i>3 173,00</i>
<b>MA4</b>	<b>128 341,00</b>
Barrières / blocages accès/retrait	6 000,00
Bornage Terrains Bonlieu	2 400,00
Déchets du remblai - sondages pelles mécaniques et analyses des composants et polluants	2 400,00
Expertise environnementale avant travaux sur site pour adaptation de la phase chantier	9 000,00
Frais annexe du bornage : enregistrement service de la publicité foncière + éventuellement enregistrement par notaire, assignation de bornage au TJ avec avocat, huissier, etc.	1 800,00
Levés Géotechniques	18 000,00
Levés Topo pour mise à jour et précision de l'AVP 2016 en prévision du PRO	20 001,00



Mission Accompagnement analyse évolution Topo + géotechnique	7 740,00
Moe complète et Dossiers Réglementaires	60 000,00
Publication marché de Moe	1 000,00
<b>MA9</b>	<b>101 308,40</b>
<i>CONT3 Petites Usse Obstacle Pont Ancienne Step ROE 55959 Ouvrage n°645</i>	<i>11 775,00</i>
<i>CONT3 Petites Usse Obstacle Route Carasses ROE 55950 Ouvrage n°OH2</i>	<i>3 675,00</i>
<i>CONT3 Petites Usse Pont Crematorium ROE 55953 Ouvrage n°582</i>	<i>0,00</i>
Délimitation parcelles pour travaux et conventionnement	3 600,00
Honoraires pour réitération convention de servitudes et de travaux	1 800,00
Levés Géotechniques	8 108,40
Moe complète et Dossiers Réglementaires	72 000,00
Recherche propriétaires pour 3 parcelles	350,00
<b>Total Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières</b>	<b>243 346,40</b>
<b>Stratégie foncière</b>	
<b>MA1</b>	<b>18 672,00</b>
Dépenses annexes si achat à l'opportunité	600,00
Frais de recours à la cour d'appel administrative sur arrêté des cessibilité	1 800,00
Frais recours contre jugement expro par M. Berthet Bongay - Cour de cassation : audience, mémoires ultérieurs	4 000,00
Frais recours contre l'arrêté de cessibilité déposé par M. Berthet Bongay au TA : audience, mémoires ultérieurs	2 760,00
Déconsignation somme d'indemnité d'éviction de la SARL Sablière suite jugement en appel	0,00
Signification du Jugement de la Cour Appel Chambéry	152,00
Valeur vénale parcelles à l'opportunité	3 000,00
<b>MA2</b>	<b>5 200,00</b>
Débours liés à acquisition de ZH à l'opportunité (toutes parcelles/terriers confondus), frais notaires	1 200,00
Valeur vénale des terrains - à l'opportunité	4 000,00
<b>Total Stratégie foncière</b>	<b>23 872,00</b>

**Zones humides**

CTENS	0,00
Bilan écologique	0,00
Régularisation du CTENS 2020-2024 compris dans le résultat de fct cumulé au 31/12/2024	0,00
Remboursement CD74 trop perçu de subv sur Nature sur un plateau	0,00
Remboursements communes trop perçu de subv	0,00
<b>MA16</b>	<b>5 820,00</b>
Broyage de restauration avec exportation	2 340,00
Gestion des invasives	3 480,00
<b>MA18</b>	<b>377 760,00</b>
Marché de travaux	306 000,00
Moe AVP PRO DCE DLE, déroq sps prot, fouilles	71 760,00
<b>MA19</b>	<b>4 200,00</b>
Débroussaillage manuel et bucheronnage sélectif	3 000,00
Suivi faune	1 200,00
<b>MA20</b>	<b>7 170,00</b>
Gestion des invasives	1 740,00
Suivi population amphibiens-travaux effectués d'office	630,00
TC : Comblement du chenal aval	4 800,00
<b>MC FLON</b>	<b>3 000,00</b>
Travaux de restauration	3 000,00
<b>Total Zones humides</b>	<b>397 950,00</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 193 584,94</b>
<b>Total général</b>	<b>1 504 914,71</b>

Annexes des opérations et programmes pour les comptes 45 :

Code Service	Article Comptable	Nature des dépenses	Objet des dépenses	Coût Projet Prévi (€) HT	Coût Projet Prévi (€) TTC	Imputation comptable	Article comptable - Recettes	MOa CTENS dont Syr'Usses	Equilibre projet à 0
CTENS 411	4581/791	Transfert charges de personnel	Charges de personnel affectées 2025		6 363,63	fonctionnement	4582	6 363,63	0,00
CTENS 411	4581/791	Transfert charges de personnel	Charges de personnel affectées 2024-FG 10%		636,36	fonctionnement	4582	636,36	0,00
					<b>7 000,00</b>			<b>7 000,00</b>	

Thématiques	Intitulé du Projet	PROJET	Code Service	Article Comptable	Nature des dépenses	Objet des dépenses	Coût Projet Prévi (€) HT	Coût Projet Prévi (€) TTC	Imputation comptable	Taux subvention -AERMC	AERMC	Article comptable AERMC	Montant subvention dépenses éligibles - AERMC	Taux subvention - CD74	CD74	Article comptable CD74	Montant subvention dépenses éligibles - CD74	RAC CCUR (€)	TOTAL Coût - contrôle (€)	TOTAL CONTRÔLE
Gestion des ripisylves	Diagnostic et restauration boisements berges - affluents Rhône	Contrat Agence	MA AR1	458-1-02	Opération sous mandat	Pré-identification et IBCR des tronçons	3 600,00	4 320,00	investissement	30%	AERMC	458-2-02	1 296,00	0%	CD74	458-2-02	0,00	3 024,00	4 320,00	0,00
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Diagnostic et lutte contre les EEE - affluents du Rhône	Contrat Agence	MA AR2	458-1-02	Opération sous mandat	Diagnostic de terrain localisation PEE	9 500,00	11 400,00	investissement	50%	AERMC	458-2-02	5 700,00	0%	CD74	458-2-02	0,00	5 700,00	11 400,00	0,00
							<b>15 720,00</b>						<b>6 996,00</b>				<b>0,00</b>	<b>8 724,00</b>	<b>15 720,00</b>	<b>0,00</b>

Thématiques	Intitulé du Projet	Répartition GEMAPI	Programmes	Code Service	Article Comptable DEPENSE	Nature	Objet	RAR	Coût Projet Prévi (€) HT	Coût Projet Prévi (€) TTC	Imputation comptable	Tiers	Nature de la propriété	Amortissement du bien financé	Taux subvention -AERM	AERMC	Article comptable AERM	Montant subvention dépenses éligibles -AERM	Taux subvention - CD74	CD74	Article comptable CD74	Montant subvention dépenses éligibles - CD74	RAC SVR'USSES (€)	TOTAL Coût - contrôle (€)	TOTAL CONTRÔLE
Restauration de la continuité écologique	Restauration du Formant et prise en compte conduite AEP	GEMAPI	Contrat Agence	MA13	4541-05	Opération pour compte de tiers	Etude faisabilité et aménagement du Formant	10 980,00			investissement	Hydrétudes	Privé	oui	50%	AERMC	4542-05	0,00	20%	CD74	4542-05	0,00	0,00	0,00	0,00
Restauration de la continuité écologique	Restauration du Formant et prise en compte conduite AEP	GEMAPI	Contrat Agence	MA13	204	Opération pour compte de tiers	Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 Etude faisabilité et aménagement du Formant				investissement	Syr'Usse	Privé	oui	50%	AERMC	4542-08	0,00	30%	CD74	4542-08	0,00	4 959,00	4 959,00	4 959,00
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	Mise en défend cours d'eau	GEMAPI	Contrat Agence	MA21	4541-11	Opération pour compte de tiers	Aménagement d'un abreuvoir déporté - Ruiseau du Vengeur		7 932,50	9 519,00	investissement	Particulier	Privé	oui	50%	AERMC	4542-11	3 966,25	30%	CD74	4542-11	2 379,75	3 173,00	9 519,00	0,00
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	Mise en défend cours d'eau	GEMAPI	Contrat Agence	MA21		Opération pour compte de tiers	Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - DUPARC				investissement	Syr'Usse	Privé	oui	50%	AERMC	4542-08	0,00	30%	CD74	4542-08	0,00	846,40	846,40	846,40
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	Mise en défend cours d'eau	GEMAPI	Contrat Agence	MA21		Opération pour compte de tiers	Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - MARMOUX				investissement	Syr'Usse	Privé	oui	50%	AERMC	4542-09	0,00	30%	CD74	4542-09	0,00	1 006,40	1 006,40	1 006,40
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	Mise en défend cours d'eau	GEMAPI	Contrat Agence	MA21		Opération pour compte de tiers	Reste à charge sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - VERON				investissement	Syr'Usse	Privé	oui	50%	AERMC	4542-10	0,00	30%	CD74	4542-10	0,00	4 171,20	4 171,20	4 171,20
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	Mise en défend cours d'eau	GEMAPI	Contrat Agence	MA21		Opération pour compte de tiers	Ect ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur travaux réalisés en 2024 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - DUPARC				investissement	Particulier	Privé	oui	50%	AERMC	4542-08	0,00	30%	CD74	4542-08	632,28	-632,28	0,00	0,00
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	Mise en défend cours d'eau	GEMAPI	Contrat Agence	MA21		Opération pour compte de tiers	Ect ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - MARMOUX				investissement	Particulier	Privé	oui	50%	AERMC	4542-09	0,00	30%	CD74	4542-09	751,79	-751,79	0,00	0,00
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques rivières	Mise en défend cours d'eau	GEMAPI	Contrat Agence	MA21		Opération pour compte de tiers	Ect ordre Réaffectation acompte subvention CD74 sur propriété privée pour pose d'abreuvoir - VERON				investissement	Particulier	Privé	oui	50%	AERMC	4542-10	0,00	30%	CD74	4542-10	3 115,93	-3 115,93	0,00	0,00
								<b>10 980,00</b>	<b>7 932,50</b>	<b>9 519,00</b>								<b>3 966,25</b>				<b>6 879,75</b>	<b>9 656,00</b>	<b>20 502,00</b>	<b>10 983,00</b>